

Nom de l'enfant :

Identifiant famille :

Date naissance de l'enfant :

Fratrie:

Date de naissance de l'avant dernier enfant:

**Les sous-critères ne sont pas cumulables .
Non production de justificatifs = 0 point (critères 1et 7).
Critère 6 (revenu), si pas de pièce justificative, note
minimale = 1 point**

Date Com'				
Pages listing				
Âge de l'enfant à l'entrée				

Code	Critère 1 : Points liés à la Domiciliation	Points	NOTATION			
1.1	Famille domiciliée dans l'arrondissement	2.5				
1.2	Famille domiciliée dans un autre arrondissement de Lyon et travaillant dans l'arrondissement	2				
1.3	Famille domiciliée dans un autre arrondissement de Lyon	1.5				
1.4	Famille non lyonnaise, imposable dans l'arrondissement par leur activité professionnelle (exemples : commerçant, artisan ou profession libérale dans l'arrondissement)	1				
1.5	Non production des justificatifs	0				
Critère 2 : Points de re-présentation						
2.1	De 2 à 4 passages d'un dossier (= de 1 à 3 re-présentations)	0.5				
2.2	De 5 à 8 passages (=de 4 à 7 re-présentations)	1				
2.3	9 passages ou plus (= 8 re-présentations ou plus)	1.5				
Critère 3 : Accès						
3.1	L'admission permettrait à la famille de bénéficier pour la première fois d'une place dans un établissement ou service municipal ou associatif de la ville de Lyon pour un accueil de plus de 20 heures hebdomadaires. (Délai de 4 ans après la date de sortie)	1				
3.2	La famille a encore un enfant dans la même crèche et la fréquentation simultanée durera au moins 6 mois	2				
Critère 4 : Les fratries						
4.1	La demande concerne plusieurs enfants d'une même famille	2				
4.2	La demande concerne des jumeaux ou plus	3				

	Critère 5 : Continuité d'accueil					
5	Assurer la continuité du mode de garde collectif ou familial (+ de 20h) après déménagement d'un arrondissement à un autre.	3				
	Critère 6 : Points liés aux revenus (sur la base du RUC)					
6.1	La famille a des revenus inférieurs au seuil de bas revenu soit 60% du RUC médian	3.5				
6.2	Le RUC de la famille est compris entre 60% et 80% du RUC médian	3				
6.3	Le RUC de la famille est compris entre 80% et 100% du RUC médian	2.5				
6.4	Le RUC de la famille est compris entre 100% et 125% du RUC médian	2				
6.5	Le RUC de la famille est supérieur à 125% du RUC médian	1				
	Non production des justificatifs	1				
	Critère 7 : Points liés à la situation de la famille au regard de l'emploi (ou assimilé)					
7.1	Famille monoparentale active	4				
7.2	Couple biactif	3				
7.3	Famille monoparentale non active OU Couple mono actif	1				
7.4	Non production des justificatifs	0				
	Critère 8 : Parentalité					
8.1	Perturbation dans l'équilibre familial	2				
8.2	Bouleversement dans l'équilibre familial	3				
	Critère 9 : Santé de l'enfant					
9	Problème de santé de l'enfant, maladie chronique, handicap. L'enfant a besoin de soins qui nécessitent un accompagnement par une équipe de professionnels (≠ Ass Mat indépendantes). Analyse de la situation au regard de l'intérêt pour l'enfant d'être accueilli en collectif, avec l'appui d'une équipe de professionnels plutôt que en individuel par un professionnel unique.	3				
TOTAL			0	0	0	0